

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1256

présenté par

Mme Bazin-Malgras, M. Hetzel, M. Minot, M. Brigand, M. Viry, M. Vatin,
Mme Frédérique Meunier, Mme Corneloup, Mme Blin, M. Forissier, Mme Périgault, Mme Duby-
Muller et M. Habert-Dassault

ARTICLE PREMIER

À l’alinéa 3, après le mots :

« agriculture, »,

insérer les mots :

« de la brassiculture, de la viticulture, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La brassiculture et la viticulture jouent un rôle essentiel dans l’agriculture française contemporaine.

Ces deux secteurs offrent des produits emblématiques à l’export pour notre balance commerciale. Ils contribuent également de manière significative à l’économie nationale et locale. La diversité des terroirs français offre un environnement propice à la fois à la production mais aussi au tourisme, permettant ainsi une production de qualité et une richesse de nos paysages.

Cette partie de notre agriculture crée des emplois dans les zones rurales grâce à une chaîne de production très intégrée à nos territoire. En favorisant l’agro-tourisme et participant à la préservation du patrimoine culturel et gastronomique français, la brassiculture et la viticulture sont des piliers de l’agriculture française, alliant terroir, innovation et excellence.

Cet amendement propose d’expliciter la qualification de la brassiculture et de la viticulture en intérêt général majeur pour la souveraineté alimentaire nationale.